

CAPSULE INFO>VEILLE

États-Unis: Contribuables non déclarants fortunés

Aux États-Unis, l'écart fiscal attribuable aux contribuables non déclarants, qui ne produisent pas de déclaration de revenus, atteignait 39 G\$ entre 2011 et 2013 selon les estimations de l'Internal Revenue Service (IRS). Cela représente 9 % de l'écart fiscal total, qui s'élevait à 441 G\$¹ durant cette même période. Rappelons que l'écart fiscal est la différence entre l'impôt qui serait payé si toutes les obligations étaient entièrement remplies en toutes circonstances et l'impôt effectivement reçu et recouvré.

Le Treasury Inspector General for Tax Administration (TIGTA) a mené un audit pour évaluer les efforts déployés par l'IRS pour réduire l'écart fiscal des non déclarants. Ce n'est pas la première fois que l'organisme s'intéresse à cet aspect. Dans un rapport précédent, il avait d'ailleurs relevé des lacunes dans la stratégie de l'IRS pour détecter les non déclarants.

Cette fois, l'audit du TIGTA vise spécifiquement les contribuables bien nantis dont les revenus annuels atteignent 100 000 \$ US et qui ne déclarent pas leurs revenus. L'objectif est de déterminer si l'IRS gère efficacement les dossiers de gestion de ce type de non-conformité fiscale. Celle-ci consiste à :

- identifier et prioriser les dossiers des non-déclarants à revenu élevé afin de maximiser la récupération fiscale ;
- promouvoir la conformité fiscale grâce à des programmes conçus pour inciter les déclarations volontaires des contribuables ;
- augmenter l'efficacité opérationnelle du programme de vérification des non-déclarants.

Selon le TIGTA, la nouvelle stratégie de l'IRS aborde le problème des non-déclarants d'une manière plus stratégique qu'avant. Toutefois, elle n'était pas encore totalement implantée en mai 2020. De plus, elle ne se trouve pas sous la responsabilité d'une seule direction, ce qui nuit à l'évaluation de son efficacité globale. Certaines directions (recouvrement, vérification des particuliers et des petites entreprises) se réunissent pour établir la stratégie à adopter, mais d'autres (vérification des grandes entreprises et des enquêtes criminelles) ne siègent pas à ce comité mixte.

Pour les années financières 2014 à 2016, le TIGTA a recensé 879 415 non-déclarants fortunés qui ont négligé de payer leurs impôts, totalisant 45,7 G\$ US. L'IRS a échoué à examiner 42 % de ces cas, soit 369 180 dossiers représentant une créance totale de 20,8 G\$ US. La très grande majorité d'entre eux (326 579) demeure dans le système d'inventaire des dossiers en défaut de production. Le TIGTA a toutefois relevé que 42 601 dossiers ont été retirés pour une raison non précisée, sans qu'aucune action n'ait été entreprise auprès de ces non-déclarants, représentant une perte potentielle de 3,2 G\$ US.

¹ En mars 2021, 1 dollar américain valait environ 1,26 dollar canadien.

La TIGTA s'inquiète aussi du fait qu'un dossier de non-production soit traité une année à la fois. Ainsi, un agent de recouvrement qui traite l'affaire d'un contribuable pour 2014 ne transmettra un avis de non-conformité que pour l'année financière en question, et ce, même si le système indique que cette personne est aussi en défaut pour une autre année.

Selon les analyses effectuées par le TIGTA, le système d'inventaire des dossiers en défaut de production affichait 49 733 contribuables bien nantis qui n'avaient pas rempli de déclaration de revenus pour aucune des années allant de 2014 à 2016. Les impôts dus par ces contrevenants pour ces trois années sont estimés à 7,1 G\$ US.

Le TIGTA a formulé sept recommandations à l'IRS. Il suggère notamment de :

- mettre en place une direction dotée des ressources appropriées pour gérer spécifiquement les cas de non-production ;
- ne pas traiter les dossiers des non-déclarants une année à la fois, mais globalement lorsque la situation se présente;
- ne pas laisser dans l'inventaire les dossiers datant de 2014 à 2016 et ne pas en retirer sans les avoir traités;
- prioriser les dossiers de non-production des contribuables bien nantis, en particulier des récidivistes.

L'IRS est d'accord ou partiellement d'accord avec la plupart des recommandations. Cependant, il s'oppose à la création d'une direction pour examiner les cas de non-production. Il estime que le comité mixte existant, incluant les directions du recouvrement et de la vérification des particuliers et des petites entreprises, suffit à coordonner les activités.

RÉFÉRENCE

TREASURY INSPECTOR GENERAL FOR TAX ADMINISTRATION (page consultée le 24 mars 2021). *High-Income Nonfilers Owing Billions of Dollars Are Not Being Worked by the Internal Revenue Service*, [en ligne], https://www.treasury.gov/tigta/auditreports/2020reports/202030015_oa_highlights.html